

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. COLLOMB Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette intervention veut tout d'abord saluer le beau travail accompli par les Archives municipales et par les bibliothèques municipales de Lyon pour la commémoration des événements de mai 68. Les conférences et les expositions attirent un très large public. La convention que nous votons ce soir entre l'Institut National de l'Audiovisuel et les Archives municipales de Lyon rappelle combien les sources filmées et parlées de ces événements ont été mobilisatrices à l'époque et restent puissantes jusqu'à nos jours pour donner leur épaisseur vivante à ce moment fort de notre histoire.

En ces temps où il est de bon ton à droite et au Gouvernement de critiquer et de caricaturer « Mai 68 », le Groupe GAEC veut par ma voix rappeler combien ces événements de mai/juin ont été divers et largement positifs, sur le court et le long termes, en France et dans le monde. Ces deux mois s'inscrivent dans une longue séquence historique d'évolution sociale et culturelle où je veux souligner tout particulièrement, les progrès dans l'émancipation des femmes et la prise de conscience des limites de la société de consommation à tout prix, c'est-à-dire au prix de l'épuisement de la planète et d'inégalités violentes. Il faut aussi ajouter les progrès sociaux réalisés comme la 4<sup>e</sup> semaine de congés payés, la revalorisation du SMIG, les salaires augmentés, la création des sections syndicales d'entreprises, etc...

Le statut des femmes a connu une véritable révolution lors de ces années ; l'égalité entre les hommes et les femmes a progressé : du droit des femmes à travailler sans l'autorisation de leur mari en 1965, à l'autorité parentale conjointe en 1970 et à la légalisation de l'IVG en 1975, « Mai 68 » est l'épicentre d'une évolution qui a été portée par « les femmes et les filles de mai » dont je fais partie.

« Un homme sur deux est une femme ». Ce grand slogan de « Mai 68 » est enfin réalisé dans notre Conseil municipal et pour la première fois, dans notre exécutif. Mais le Groupe GAEC aurait souhaité que la réforme des institutions en cours oblige à une parité effective dans toutes les élections, en particulier dans celles qui présentent des retards inacceptables comme les législatives, mais aussi les intercommunalités nécessitant visiblement un scrutin de liste paritaire au suffrage universel direct et avec de la proportionnalité.

Il y a donc encore beaucoup à faire et à défendre sur les droits des femmes, assez récents au regard de l'Histoire et toujours fragiles :

l'IVG encore assez mal assurée en France et à Lyon, les violences quotidiennes faites aux femmes, les écarts de salaires, la remise en cause actuelle des délégations aux droits des femmes au niveau des Préfectures, la loi du 15 mai dernier qui permet dans son surprenant article 2, alinéa 4, je cite « *l'organisation d'enseignement par regroupement des élèves en fonction de leur sexe* », donc la séparation des garçons et des filles à l'école éventuellement...

Je ne peux donc que conseiller d'aller voir l'exposition et les diverses conférences aux Archives et bibliothèques municipales jusqu'à fin juillet. Et de perdurer dans la vigilance et l'effort de réformes progressistes dont nous avons encore tant besoin. Un enseignement profond de « Mai 68 » montre qu'en luttant collectivement, on peut gagner collectivement. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme d'Anglejan s'est abstenue.)

(Adopté.)